

Procès-verbal de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 novembre 2021

La quatrième réunion de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est tenue de la préfecture de région le 16 novembre 2021, sous la co-présidence de Monsieur Mirmand, préfet de région, et de Mme Viala, conseillère régionale représentant M. Muselier, président du conseil régional.

La liste des participants à cette réunion et leur qualité figurent en annexe 1.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. **Introduction** par M. le Préfet et par Madame la représentante du président du Conseil Régional
2. **Séquence DFCI** : bilan des feux de forêt 2021 (DPFM), focus sur le feu des Maures (DDTM83), premières actions post-feu (Région) et présentation des projets de coopération du programme Marittimo (Région)
3. **Assises de la forêt et du bois** : retour sur les contributions reçues à la DRAAF, propositions et discussions en vue de l'élaboration d'une contribution régionale
4. **Actualités de la forêt et de la filière bois régionale** :
 - bilan 2020-2021 des aides publiques ;
 - plan de relance et adaptation au changement climatique (DRAAF) ;
 - présentation du dispositif régional « Fonds RESPIR » (Région) ;
 - présentation et actualités autour du Label Bas Carbone (DREAL)
 - politique et stratégie forestière : PRFB (programme régional de la forêt et du bois) approuvé ; CSF (contrat stratégique de filière) régional approuvé ; SRGS (schéma régional de gestion sylvicole) en cours d'élaboration par le CRPF
5. **Présentation des actions et projets phares en cours ou à venir** : pôle d'excellence bois et projet de scierie dans le cadre du pacte de territoire Gardanne Meyreuil, projet interrégional cèdre (Fibois Sud PACA)

I. INTRODUCTION

M. le préfet a d'abord rappelé les fondements et le rôle de la CRFB ainsi que l'ordre du jour, en insistant sur l'importance des Assises de la forêt et du bois. Il a ensuite rappelé les différents éléments d'actualités de la filière forêt bois, à savoir la reprise de l'activité de fibre Excellence Tarascon, le redémarrage en cours de la centrale biomasse de Gardanne Meyreuil et le feu des

Maures, révélateur d'un malaise de plus en plus profond entre les différentes législations, et qui interroge sur les risques à venir de « méga-feux », et sur la stratégie de prévention et de lutte pour s'en prémunir.

Mme Viala a tout d'abord excusé les conseillers régionaux qui devaient représenter le président de région, M. Muselier, et qui ne pouvaient pas être présents aujourd'hui. Elle a ensuite expliqué que la politique forestière fait partie intégrante de la politique climat régionale et que c'est un axe fort dans lequel la région investit plus de 8 millions d'euros par an (3 millions d'euros/an sur la prévention des incendies, 1.2 millions/an envers acteurs de la gestion durable, 800 000 euros/an pour le développement économique, la transformation et la valorisation du bois, 1 million d'euros/an pour la sylviculture et la plantation et 2 millions d'euros pour le bois énergie).

Mme Viala a également présenté deux actions phares pour la prochaine mandature : l'objectif de plantation de 3 millions d'arbres et le fond RESPIR, qui permet le financement des travaux de gestion sylvicole et de plantation (et auquel le groupe CMA CGM a versé 1 millions d'euros suite au feu des Maures). Mme Viala a précisé que la signature du Contrat Stratégique de Filière était reportée. Elle a aussi indiqué que la PAC était en cours de finalisation et que la Région était désormais impliquée non seulement au niveau l'instruction mais aussi au niveau du paiement des dossiers. Elle a ensuite remercié l'ensemble des membres de la CRFB présents ce jour.

II. SEQUENCE DFCI

Se reporter aux diaporamas présentés en séance (annexes 2).

Un bilan des feux 2021 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été présenté par M. Philip, chargé de mission à la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne (annexe 2.1). Il a été souligné la forte diminution des surfaces brûlées sur l'ensemble de la région depuis les trois dernières décennies, grâce à la stratégie DFCI mise en place.

Une présentation détaillée de l'incendie du massif des Maures de cet été a ensuite été faite par Mme Carrer et M. Martin (DDTM 83) (annexe 2.2). La rapidité de propagation du feu a été mise particulièrement en avant.

Suite à ces interventions, M. Gautier a insisté sur le fait que le coût global des incendies (intervention, habitations détruites, ...) n'est pas pris en compte et qu'il faudrait augmenter les moyens alloués à la prévention et à la lutte proportionnellement à cela. M. le préfet est revenu sur la première présentation de la DPFM rappelant les moyens déjà alloués à la DFCI et l'efficacité des résultats. Il a précisé que la difficulté est aujourd'hui d'appréhender les impacts du changement climatique sur la stratégie actuelle de lutte contre les incendies et que les réflexions à venir devront intégrer ce paramètre.

La majorité des échanges qui ont suivi ces présentations a porté sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Ils sont synthétisés dans le paragraphe ci-dessous.

M. Roux a relevé la non-application des OLD dans les réserves naturelles, qu'il avait par ailleurs déjà mentionné dans un courrier adressé au ministre de la transition écologique 2018, et informe la CRFB que des représentants du ministère se rendront prochainement sur place pour échanger sur cette problématique.

M. Bonnet a rappelé que les OLD étaient souvent partiellement appliquées (50% des cas pour l'incendie des Maures) et a insisté sur la nécessité d'un soutien de l'Etat aux communes face à l'extrême difficulté pour celles-ci à faire appliquer les OLD. Il a entre autre souligné l'absence de cartographie précisant les zones à débroussailler et la complexité des modalités de mise en œuvre qui nécessiterait un travail d'animation de la part des services de l'Etat pour épauler les maires. M. le préfet a envisagé la possibilité d'un accompagnement de l'Etat pour permettre aux services municipaux de mieux s'approprier cette compétence. Mme Pollet a rajouté qu'un dispositif a été mis en place par la Région pour accompagner les maires dans l'élaboration de leur stratégie vis-à-vis des OLD. Cet outil est encore insuffisamment utilisé, et il est donc nécessaire de poursuivre la communication à ce sujet, notamment grâce au relais des COFOR.

Mme De Salve Villedieu est intervenue pour dénoncer la non-prise en compte des OLD dans les PLU. M. le préfet a rappelé que les documents d'urbanisme sont tenus d'intégrer le risque incendie au moment de leur élaboration.

M. Gautier a évoqué la possibilité de coupler l'application des OLD à l'assurance des maisons individuelles. M. Philip a précisé qu'en cas de sinistre, il existe déjà pour les assurances la possibilité d'appliquer une franchise de 5000 € pour les propriétaires n'ayant pas réalisé leur OLD mais celle-ci n'est pas appliquée car ce type de sinistre coûte peu aux assurances qui préfèrent ne pas prendre le risque de perdre des clients.

Cette séquence a également été l'occasion d'aborder le thème de la culture du risque et de la sensibilisation des publics.

M. Bonnet a mentionné la nécessité de maintenir une culture du risque, surtout avec l'arrivée de nouveaux élus suite aux élections. M. le préfet a précisé que la culture du risque est de plus en plus partagée et que les mesures de préventions participent à son entretien.

Mme De Salve Villedieu et M. Gautier ont souligné l'insuffisante prévention faite, notamment dans les forêts privées. M. Philip a rappelé qu'en terme de communication autour du risque incendie, il existe depuis trois ans une campagne nationale interministérielle, menée par les ministères de l'intérieur, de la transition écologique et de l'agriculture et de l'alimentation. Cependant, la faiblesse de ce dispositif peut résider dans la difficulté à sensibiliser des cibles très variées.

A l'issue de ces échanges, M. De Laurens a signalé que le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) va missionner le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) pour étudier une adaptation possible des outils de la politique DFCI actuelle en réponse aux évolutions observées récemment dans le contexte du changement climatique. Cette mission sera ainsi l'opportunité pour les différents acteurs de la filière de faire remonter leurs analyses et propositions.

Mme Bardi-Assante est ensuite intervenue pour présenter le plan de restauration du massif des Maures suite à l'incendie de l'été 2021 (étude préalable : mesures d'urgence), financé par des subventions publiques (région et département du Var) et du mécénat (CMA-CGM) dans le cadre du dispositif du Fonds RESPIR (annexe 2.3).

M. Gautier a demandé comment les fonds seront attribués aux propriétaires forestiers privés. Pour les travaux de restauration des terrains incendiés, Mme Bardi-Assante a précisé que l'ASL Suberaie Varoise pourra être maître d'ouvrage pour des propriétaires privés, à condition que les travaux aient été recensés dans l'étude préalable.

Mme. Bardi-Assante poursuit ensuite avec une présentation du programme de coopération internationale Interreg Marittimo, porté par la région, sur la thématique des feux de forêt. Ce programme vise à mettre en commun et analyser tous les systèmes de prévention et de lutte, et permet de mettre œuvre des actions grâce à des fonds européens (annexe 2.4).

Aucune remarque de l'assemblée n'a été formulée suite à cette intervention.

Enfin, la stratégie de prévention au niveau de l'aire méditerranéenne de la DPFM et les orientations pour 2022 ont été présentées par M. Philip (annexe 2.1).

En plus des sujets abordés précédemment, M. Gautier ajoute qu'il pourrait être intéressant de développer les systèmes d'autoprotection pour les particuliers afin de compléter les dispositifs de lutte déjà existants. M. De Laurens a précisé que ce sujet pourra être porté à la connaissance de la future mission du CGAAER.

M. Long a déclaré que les stratégies de protection étaient centrées presque uniquement sur les départs de feux alors qu'aujourd'hui la principale problématique dans la gestion des incendies est la question des interventions au niveau des interfaces et donc la gestion de la biomasse en amont (à l'intérieur des massifs). Ainsi une réflexion sur l'évolution de ces politiques est nécessaire au vu des enjeux actuels. Il a également souligné, comme cela avait été évoqué auparavant, la difficulté de maintenir opérationnels les équipements DFCI dans les parcs nationaux et régionaux et conclu sur le fait qu'il ne fallait pas que les contraintes liées à ces espaces dépassent les enjeux DFCI. M. Lamine a rajouté que le plan départemental de protection des forêts contre l'incendie des Bouches-

du-Rhône n'avait toujours pas été validé à cause du volet environnemental et que dès lors, il ne pouvait être appliqué.

III. ASSISES DE LA FORET ET DU BOIS

Se reporter au diaporama présenté en séance par M. Wawrzyniak (cf annexe 3, pp.8-17).

Afin d'assurer la territorialisation des travaux et conformément aux vœux du 1^{er} ministre, des contributions à ces Assises ont été demandées aux Commissions Régionales de la Forêt et du Bois, dans le but d'alimenter les groupes de travail mis en place au niveau national. Les thématiques des différents groupes de travail ont été présentées ainsi que la synthèse des contributions reçues à la DRAAF (la DRAAF ayant préalablement sollicité l'ensemble des membres de la CRFB à cette fin). Une proposition du contenu de la contribution régionale a été faite et il a été précisé que une fois mise en forme, le projet de contribution serait soumis à la relecture de la CRFB, par mail.

Cette proposition, discutée en séance, reprend en particulier deux thématiques phares qui sont la DFCI et la conciliation de la gestion forestière avec la biodiversité, avec une proposition sur la construction bois et la place du biosourcé dans les zones à risques.

Suite à cette présentation, M. Gautier a précisé que la proposition soumise par Fibois était plus large que celle présentée et reprenait l'idée de promouvoir le bois local mais aussi la gestion forestière associée. M. Bonnet a pour sa part indiqué qu'un dispositif similaire à GEMAPI pour les OLD ne correspondrait pas à ce que les communes forestières souhaitent. M. Wawrzyniak indique que la DRAAF tiendra compte de ces remarques dans la rédaction de la contribution

IV. POINT SUR LES ACTUALITES ET LES BUDGETS DE LA FORET ET DE LA FILIERE BOIS EN 2021

Le bilan des aides publiques allouées à la filière forêt bois en 2020 et en 2021 a été présenté (cf annexe 3, p.19). Il a été mis en avant que 35 millions d'euros avaient été attribués dont 20 millions d'euros pour la DFCI.

Les mesures forestières du plan de relance de l'Etat, le dispositif du fond RESPIR ainsi que le label bas-carbone ont été présentés (annexes 3 (p.21), 4.1 et 4.2). La prochaine CRFB a été annoncée pour le printemps prochain. Elle inclura une présentation des indicateurs de suivi du Programme Régional de la Forêt et du Bois approuvé en novembre 2020 ainsi que la formulation d'un avis sur le Schéma Régional de Gestion Sylvicole, actuellement en cours d'élaboration.

La signature du contrat de filière par l'Interprofession, la Région et l'Etat ne peut se faire, en l'absence d'élus régionaux. Cette signature est donc reportée.

V. PROJETS PHARES EN COURS OU A VENIR

Le pacte de Gardanne-Meyreuil et le projet de pôle d'excellence bois à proximité de la centrale ainsi que le projet de scierie ont été évoqués.

Le projet interrégional « Le cèdre : de la graine au produits finis » a été également présenté par M. Bigo (cf annexe 5). M. de Laurens a précisé suite à cette présentation qu'il était possible de contacter les conseillers agricoles des Ambassades en Espagne, en Italie, en Turquie, au Maroc et au Liban pour travailler sur les sujets d'adaptations des essences au changement climatique et sur les réglementations des graines et des plants.

V. CONCLUSION

Mme Pollet a conclu pour la Région en évoquant le démarrage d'une nouvelle mandature et la révision du SRADDET ainsi que du nouveau schéma régional de développement économique. Elle a rappelé la dimension d'autorité de gestion par la Région du FEADER, qui donne une responsabilité particulière de financements et qui concernent notamment le domaine forestier. Mme Pollet a également mentionné l'objectif de renforcer les actions de la Région en matière de culture du risque et en particulier la mise en place d'une journée régionale des risques, d'un fond d'aide aux pompiers qui devrait voir le jour avec le budget 2022, d'un renforcement de la garde régionale forestière et aussi la plantation de 3 millions d'arbres, en plus du fond RESPIR qui devrait aussi monter en puissance. Elle a aussi relevé le très bon partenariat de la Région avec les collègues l'Etat, de l'ONF, du CRPF, de Fibois et des communes forestières.

M. de Laurens s'est chargé de la conclusion pour le préfet car celui-ci a dû quitter la CRFB pour se rendre à une autre réunion. Il a décrit la CRFB comme une instance d'une grande richesse, avec une grande diversité des sensibilités, où l'on peut réfléchir sur les stratégies que l'on est en train de mener et dont la présente séance allait permettre de porter la voix de la région dans les assises nationales de la forêt. Il a insisté sur la particularité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au regard du changement climatique, qui va subir de plein fouet la multiplication des épisodes caniculaires et la diminution des précipitations au vu des prévisions et de sa situation géographique. M. de Laurens a évoqué l'impossibilité d'atteindre le risque zéro en terme de DFCI du fait de la forte pression anthropique. Il a insisté sur le fait qu'on ne pourra développer des stratégies forestières que dans la mesure où il y aura une forêt qui sera vraiment protégée et qu'on peut avoir beaucoup de reconnaissance vis-à-vis de ceux qui ont mené des politiques de protection de la forêt depuis plus de 40 ans et qui continue de la mener, mais que nous sommes aujourd'hui confrontés à une donne climatique différente. Il a aussi abordé le fait que la ressource forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur est très abondante et que c'est aussi une des caractéristiques de la région : la forêt continue de s'accroître inexorablement donc la mobilisation du bois est un enjeu non seulement économique mais un enjeu aussi en matière de sécurité et en matière même de biodiversité (le feu des Maures c'est pas seulement une catastrophe économique, c'est aussi une catastrophe environnementale.) M. de Laurens a souligné la qualité des projets et des travaux de Fibois ainsi que leur implication autour de Gardanne. Il a précisé que le but de l'augmentation de la mobilisation de bois était l'accroissement des débouchés de la filière, qui se traduisent par des gains positifs pour l'ensemble des dimensions de la forêt, tant la dimension économique que la dimension environnementale. Il a insisté sur le fait qu'une forêt qui ne rapporte rien c'est une forêt qu'on laisse tomber, avec tous les risques que ça comporte. Il a ensuite remercié l'assemblée et clôturé la séance.

Rédigé à Marseille, le 06/12/2021 par le secrétariat de la CRFB

Nota : l'annexe n°1 (liste des participants) est présentée ci-après. Toutes les autres (diaporamas) ainsi que le présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

Rubrique : [Accueil](#) > [PRODUCTION & FILIÈRES](#) > [Forêt / Bois / Energie](#) > [Gouvernance et stratégie de la politique forestière régionale](#) > [La Commission Régionale de la Forêt et du Bois](#)

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Membres de la CRFB avec voix délibérative :

M. MIRMAND Christophe, Préfet de région

Mme VIALA Marie, conseillère du président de région et représentante du président de région

M. DE LAURENS Patrice, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mme POLLET Géraldine, directrice de l'agriculture et de l'eau à la direction générale aménagement du territoire et développement durable de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. LAMINE Philippe, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Mme TOUTAIN Carole, cheffe du bureau environnement, conseil départemental de Vaucluse

Mme PESENTI Sophie, Conseil Départemental du Var (représentant forêt au titre de l'article L211-1 CF)

Mme MORHET-RICHAUD Patricia, représentante du président de l'union régionale des communes forestières

M. GIAMINARDI Bruno, président du Centre Régional de la propriété forestière

M. HOUIN Hervé, directeur territorial de l'office national des forêts

M. VINCENTI Claude, représentant le président de la Chambre régionale d'agriculture

M. ROUX Frédéric-Georges, président de l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs

M. GAUTIER Gérard, vice-président de l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs

Mme DE SALVE-VILLEDIEU Isabelle, conseillère titulaire au CRPF représentante des propriétaires forestiers

M. FOURNIER Julien, représentant du représentant régional de l'union française des industries des cartons, papiers et celluloses (COPACEL)

M. GAUJARD Olivier, président de l'association interprofessionnelle régionale forêt bois (Fibois Sud PACA)

BERRY Stéphane, responsable approvisionnement de l'Association régionales des utilisateurs de bois énergie, représentant le président de l'association

M. ATICHIAN Grégory, représentant le président de la fédération régionale de France Nature Environnement

M. MERCURIO Max, président de la fédération régionale des chasseurs

Membres de la CRFB sans voix délibérative :

M. PHILIP Roland, délégation à la protection de la forêt méditerranéenne

Mme DE GUIZA Marie, Déléguée régionale PEFC PACA, représentant le président PEFC PACA

Autres participants :

Mme AMBROISE Lison, chargée de mission forêt, bois, biomasse et territoires à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

M. BARBE Christophe, directeur du centre régional de la propriété forestière

Mme BARDI-ASSANTE Elsa, adjointe au chef du service agriculture-forêt, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme BAUDOUARD Valérie, cheffe du service gestion forestière au conseil départemental des Bouches-du-Rhône

M. BIGO Florent, directeur de l'association interprofessionnelle régionale forêt bois (Fibois Sud)

M. BONNET Jérôme, directeur de l'union régionale des communes forestières

Mme CARLON Laura, chargée de mission, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Mme CARRER Françoise, cheffe technicienne Forêt et Territoires ruraux à la direction départementale des territoires et de la mer du Var
M. CHASSAING Johann, chef de service, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
M. CHEVRIER Thierry, directeur de la fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes
M. DAVIOT Aurélien, référent régional Label Bas-Carbone à la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
Mme DEMARIA Chantal, Cheffe du service valorisations forestières, métropole Aix-Marseille-Provence
M. LONG Lionel, Directeur forêt, métropole Aix-Marseille-Provence
M. MARTIN Willy, responsable forêt-DFCI à direction départementale des territoires et de la mer du Var
M. OUDART Nicolas, chargé de mission filière bois, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. REYNE Jean-Michel, conseiller arbre et forêts, chambre d'agriculture des Hautes-Alpes
Mme SAVELLI Christel, directrice de la fédération régionale des chasseurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme TETEFORT Nathalie, chargée de mission gestion durable des forêts la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
Mme THIVET Gaëlle, chargée de mission agriculture forêt au secrétariat général pour les affaires régionales
M. TORELLI Cédric, chargé de mission au conseil départemental des Alpes-Maritimes
M. WAWRZYNIAK Christian, chef du pôle forêt bois à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Étaient par ailleurs excusés :

M. MUSELIER Renaud, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. BERLEMONT Jean-Philippe, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Mme BARLE Françoise, chargée de mission à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Mme BAREILLE Eliane, présidente du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence
M. MOUNIER Christian, Vice-président du conseil départemental de Vaucluse
M. TRON Jean-Michel, conseiller départemental Alpes-de-Haute-Provence
M. GERARD Jacky, conseiller forêt au conseil départemental des Bouches-du-Rhône
M. GIRAUD Marc, conseiller départemental du Var
M. BERNARD André, président de la chambre régionale d'agriculture
M. BACCI Jean, du président de l'union régionale des communes forestières
Mme TRIBOULET Nathalie, présidente de la Fédération Nationale du Bois Provence-Alpes
M. PETREAULT Thomas, représentant régional de l'union française des industries des cartons, papiers, celluloses
Mme RENAUD Marie-Christine, conseillère au centre régionale de la propriété forestière
M. SAVANIER Didier, président de l'association régionale des utilisateurs de bois énergie
M. MARCEL Gilles, président de la fédération régionale France Nature Environnement
M. FALCO Luc, président du Centre d'études et de réalisation pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
M. GARDE Laurent, directeur adjoint du Centre d'études et de réalisation pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)